

**PREFECTURE DE  
COTE D'OR**

**PIECES A FOURNIR par les ASSOCIATIONS**  
*en application du décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions  
d'investissement*

**PIECES RELATIVES AU PORTEUR DE PROJET**

- demande signée du porteur de projet ou de son représentant légal (nom –raison sociale-), adresse, n° SIRET, objet du projet, coût prévisionnel global, durée, montant de la subvention sollicitée, procédure au titre de laquelle elle est demandée et les nom et coordonnées du responsable du projet)
- le pouvoir habilitant le signataire à engager l'organisme demandeur
- plan de financement prévisionnel précisant l'origine et le montant des moyens financiers
- statuts
- copie de la publication au JO ou récépissé de la déclaration en préfecture
- liste des membres du conseil d'administration
- une attestation sur l'honneur de la personne morale de droit privé sur la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales
- un relevé d'identité bancaire ou postal
- lettre certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution, et s'engageant à ne pas commencer l'exécution du projet avant que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet, sauf autorisation visée à l'article 6 du décret

*pour les subventions supérieures à 45 735 € dans la mesure où la date de création de l'organisme demandeur le permet les documents comptables ci-dessous*

- comptes financiers approuvés et signés des deux derniers exercices
- rapport du commissaire aux comptes ou s'agissant du dernier exercice clos, ces documents provisoires s'ils sont disponibles
- documents comptables prévisionnels pour l'exercice en cours

**PIECES RELATIVES AU PROJET**

*Une note sur le projet indiquant de façon précise :*

- L'objet, les objectifs poursuivis et les résultats attendus
- Durée, calendrier (sauf s'ils sont suffisamment détaillés dans la demande)
- Dans le cas d'un investissement physique, l'estimation de son coût de fonctionnement éventuel après mise en service .
- S'il y a lieu les conditions particulières de réalisation et la justification de son caractère fonctionnel. S'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, leur intégration dans le projet dans son ensemble avec indication du déroulement de celui-ci
- état du coût prévisionnel détaillé par nature de dépense
- les devis (sauf s'il s'agit d'une subvention forfaitaire)
- les autorisations préalables obligatoires nécessaires à l'instruction du dossier

.../...

*Si le projet est partiellement ou en totalité réalisé par le porteur de projet :*

- état descriptif faisant apparaître les dépenses de personnel
- état faisant apparaître les frais directement liés au projet
- état faisant apparaître les frais généraux

### **PIECES RELATIVES AU FINANCEMENT**

- le plan de financement prévisionnel avec dépenses connexes précisant l'origine et le montant des moyens financiers (apport personnel, emprunts, subventions y compris l'aide sollicitée)
- échéancier indicatif des dépenses prévues
- copie de la décision pour les aides déjà obtenues
- indication des aides publiques indirectes
- pour les subventions d'un montant supérieur à 45 735 € la liste des subventions de l'Etat obtenues durant les trois dernières années (origine, montant, objet):  
*Les aides obtenues ou envisagées pour le projet faisant l'objet de la demande et citées ci-dessus n'ont pas à être mentionnées.*
- une attestation selon laquelle le porteur de projet est assujéti ou non à la taxe à la valeur ajoutée (T.V.A.)

### **PIECES SUPPLEMENTAIRES**

#### **Acquisitions immobilières**

- note précisant la situation et la destination du terrain ou de l'immeuble, son prix et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu
- le plan de situation,
- le plan cadastral
- le plan parcellaire
- le titre de propriété si l'acquisition du terrain est déjà réalisée
- un document en justifiant son caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas

#### **Travaux**

- document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de deux-ci
- le programme détaillé des travaux
- le devis estimatif et descriptif des travaux et sauf pour les opérations simples, le dossier d'avant projet définitif ou le dossier de projet
- le plan de situation,
- le plan de masse des travaux

#### **Equipement en matériel**

- prévision d'utilisation du matériel
- justification de l'amélioration apportée s'il s'agit d'un renouvellement
- indication de la valeur marchande si le matériel est financé par crédit-bail
- projet de contrat de crédit bail si le matériel est financé par crédit-bail